



Domiciliation micro entrepreneur en étant chez ses parents

Par b00

Bonjour

J'ai besoin d'aide, je voudrais monter mon activité en tant que micro entrepreneur en e-commerce.
Vivant chez mes parents, est ce que je peux domicilier mon siège sociale et exercer mon activité chez eux ? (j'y habite et n'ai pas d'autre résidence).

Merci à vous.

Cordialement,

Par isernon

bonjour,

cela dépend de quel type de logement il s'agit, locations, copropriété, maison individuelle...

dans certaines copropriétés, le règlement de copropriété interdit l'activité commerciale.

salutations

Par TUT03

Bonjour

de plus, il faudra aussi l'accord de vos parents

j'ignore ce que vous allez vendre mais il faut prévoir de multiples (je vous le souhaite) aller et venues pour les livraisons, un lieu de stockage, consommation électrique... ou bien est ce de la prestation de services virtuels ou non ?

Par JoeBill

Bonjour,

Si tes parents sont au courant de ton activité et qu'ils sont d'accord, je ne vois pas pourquoi ça poserait problème ?
Sauf si tu fais un bar-tabac, je peux comprendre que tes parents ne soient pas très contents de retrouver des clients dans leur salon ^^